



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du Lundi 16 septembre 2019

secretariat-grandvillage77240@orange.fr

www.grandvillage77240.fr

Chers résidents et copropriétaires de Grand Village,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASGV, qui aura lieu
à la salle Chipping SODBURY à Cesson, rue de la plaine
le lundi 16 septembre 2019 à partir de 20h00.

Au cas où vous ne pourriez pas participer personnellement à cette assemblée, vous trouverez un pouvoir en annexe afin de vous faire représenter. Ceci est extrêmement important afin que le quorum soit atteint.

ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU MUR ÉBOULÉ RUE D'ORMESSON

Début décembre 2018, une partie du mur de la rue d'Ormesson s'est éboulée. La mairie de Vert-Saint-Denis nous a adressé une injonction de réalisation des travaux de **remise en l'état à l'identique**.

Suivant les préconisations du rapport de l'expert indépendant, le mur doit être restauré **dans sa totalité**.

Le rapport de l'expert ne met pas en cause la construction effectuée par les Foyers de Seine-et-Marne. Ce mur ne faisant pas partie d'un bâtiment, il n'est pas assurable.

Les travaux du mur, par mesure de sécurité, doivent être entrepris rapidement et terminés avant l'hiver.

Nous avons sollicité trois sociétés différentes et obtenu trois devis de remise en état que nous tenons à votre disposition au local de l'ASGV pour consultation. Un seul d'entre eux a été retenu par la mairie de Vert-Saint-Denis. Il a été validé par cette dernière et par les Architectes des Bâtiments de France le 21 juin.

Coût total de la restauration : environ 95 000 €.

FINANCEMENT :

Nous pouvons utiliser une partie de notre Livret A pour financer une fraction du coût total de remise en état. Toutefois, étant donné la somme importante à engager, cela ne suffira pas à financer la totalité du projet.

Nous sommes donc dans l'obligation de recourir à un crédit. Nous avons consulté plusieurs organismes financiers. Seuls 2 établissements nous ont fait des propositions sur des durées comprises entre 2 et 4 ans. Nous avons retenu une offre du Crédit Mutuel : crédit de 50 000 € sur 4 ans au taux de 2,4%. Toutes les propositions reçues sont disponibles en consultation au local de l'ASGV.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée **uniquement** pour choisir le financement de ce crédit :

- Procéder à un appel de charges exceptionnel exigible au 1^{er} octobre 2019,
- Utiliser les sommes disponibles sur nos comptes, en particulier le reliquat de notre Livret A.

VOTES :

1^{ère} résolution :

- **Option A : Financement du crédit par appel de charges exceptionnel**
- **Option B : Financement du crédit par utilisation des sommes disponibles sur nos comptes**

Page 1 sur 2

Association Syndicale Libre du groupe d'habitations « LE GRAND VILLAGE »

Siège social : ASGV- 1bis, rue de Jouarre – 77 240 Vert-Saint-Denis

Siret 770 046 027 00015 – code APE 8110 Z

☎ 01 60 65 49 93 - 07 71 67 35 86

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE de Grand Village LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

POUVOIR

Je soussigné
NOM Prénom

demeurant
adresse complète

propriétaire du lot n° et représentant voix dans l'Association Syndicale Libre des
propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village »

donne pouvoir à
NOM Prénom

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des propriétaires du groupe d'habitations
« Le Grand Village », convoquée le 16 septembre 2019 à partir de 20h00.

En conséquence :

- Assister à la réunion de cette assemblée, émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'Assemblée, prendre part à toutes les délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour
- Signer les procès verbaux et toutes autres pièces

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toute autre assemblée qui serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toute autre cause.

Fait à

Le 2019

Le mandant

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir	Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir
---	--